

DECRET N° 1073 /PRG/CNDD/SGG/2010

PORTANT NOMINATION DES CADRES DU CABINET DU MINISTERE DE L'ELEVAGE

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PAR INTERIM

- VU Le communiqué n° 001/CNDD/2008 du 23 décembre 2008, portant prise effective du Pouvoir par le Conseil National pour la Démocratie et le Développement, suspension de la Constitution et dissolution du Gouvernement ;
- VU L'Ordonnance n° 006/PRG/CNDD/2008 du 29 décembre 2008, portant création d'un poste de Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- VU Le Procès Verbal de la réunion du CNDD, en date du 6 janvier 2010, désignant Monsieur le Ministre de la Défense Nationale, 2^{ème} vice-président du CNDD, comme Président de la République par Intérim ;
- VU Le Discours de Monsieur le Président de la République par Intérim, du 6 janvier 2010, demandant le choix d'un premier Ministre, Chef du Gouvernement d'Union Nationale issu des rangs de l'opposition ;
- VU Les Accords de Ouagadougou en date du 15 janvier 2010, désignant Monsieur le Ministre de la Défense Nationale, 2^{ème} vice-président du CNDD, comme Président de la République par Intérim, Président de la Transition ;
- VU Le Décret n° D/2010/001/PRG/CNDD/SGG du 19 janvier 2010, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement d'Union Nationale de Transition ;
- VU Le Décret n° D/2010/005/PRG/CNDD/SGG du 15 février 2010, portant nomination des membres du Gouvernement d'Union Nationale de Transition ;
- Et sur proposition du Premier Ministre, Chef du Gouvernement d'Union Nationale de Transition ;

DECRETE

ARTICLE 1er : Les cadres dont les noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après au Ministère de l'Elevage :

1. Secrétaire Général

Docteur **Sény MANE**, ancien Secrétaire Général du Ministère de l'Elevage et de la Protection Animale.

2. Inspecteur Général Adjoint

Docteur Mamadou Saïdou N'DIAYE, précédemment Inspecteur Général Adjoint au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

3. Directeur National des Services Vétérinaires

Docteur Sory KEÏTA, confirmé.

4. Directeur National Adjoint des Services Vétérinaires

Docteur Mamadou Lamarana SOUARE, confirmé.

5. Directeur National des Productions et Industries Animales

Monsieur Mamadou Mouctar SOW, confirmé.

6. Directeur National Adjoint des Productions et Industries Animales

Monsieur Joseph Boniface MANSARE, confirmé.

7. Directeur National de la Planification et du Renforcement des Capacités

Docteur Fodé Sory KEÏTA, confirmé.

8. Directeur National Adjoint de la Planification et du Renforcement des Capacités

Monsieur Mamadou Siré BALDE, confirmé.

9. Directrice Régionale de l'Elevage de Conakry

Madame Mayénaba CONTE, confirmée.

10. Directeur Régional de l'Elevage de Kindia

Monsieur Alexis Zézé GUILAVOGUI, confirmé.

11. Directeur Régional de l'Elevage de Boké

Monsieur Kadé Dabas KEÏTA, confirmé.

12. Directeur Régional de l'Elevage de Labé

Docteur Boubacar BARRY, confirmé.

13. Directeur Régional de l'Elevage de Kankan

Monsieur Saïdou DAAF, confirmé.

14. Directeur Régional de l'Elevage de Mamou

Monsieur Thiernö Ibrahima BARRY, confirmé.

15. Directeur Régional de l'Elevage de Faranah

Monsieur Boubacar Nèguè DIALLO, précédemment Chef de la Section Promotion des Ressources Animales de Faranah.

16. Directeur Régional de l'Elevage de N'Zérékoré

Docteur Douokoro KALIVOGUI, confirmé.

ARTICLE 2 : Le Présent Décret qui prend effet à compter de la date de sa signature sera enregistré et publié au journal officiel de la République.

Conakry, le

10 MAI 2010



Le Général de Brigade Sékouba KONATE

Président de la Transition
Président de la République par Intérim
Ministre de la Défense Nationale